



**KPATCHA GNASSINGBÉ
ADMIS AU PAVILLON
MILITAIRE AU CHU
SYLVANUS OLYMPIO POUR
RAISON DE SANTÉ**

P.3

Kpatcha Gnassingbé



Journée de la femme africaine

**LE TOGO TABLE SUR LA
CONTRIBUTION DES
FEMMES À L'ESSOR DE
L'ÉCONOMIE NATIONALE**

P.4

Mme la Ministre de l'Action Sociale...

N° 451 du 06 août 2015 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Pour tout renseignement, information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201*

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

**La conférence de
presse de l'ANC
renvoyée à la
semaine prochaine**

**UN REPORT AUX
ODEURS D'UN
DRIBBLE**

P.3



Jean-Pierre Fabre

Litige foncier à Adangbé



**LE PRÉFET ADOSSI, LE
SEUL ET UNIQUE
RESPONSABLE DE
L'EXACERBATION DE LA
TENSION ENTRE LES
PROTAGONISTES**

P.3 & 4

Le Préfet Adossi

Pèlerinage à la Mecque

**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
SECTION TOGO,
DÉNONCE LES ACTES
DE CORRUPTION DONT
SONT VICTIMES LES
PÈLERINS TOGOLAIS**

P.2 & 5



Baba Téori, Pdt de l'ONG et PDG de SIERI

Pèlerinage à la Mecque

TRANSPARENCY INTERNATIONAL SECTION TOGO, DÉNONCE LES ACTES DE CORRUPTION DONT SONT VICTIMES LES PÈLERINS TOGOLAIS

Quelques jours après son lancement au Togo, l'ONG, Transparency International, section Togo, dont l'objectif premier est d'éliminer sous toutes ses formes la corruption, fait sa première sortie avec un constat déplorable au sujet de l'organisation du pèlerinage à la Mecque au Togo. Corruption et trafic d'influence, voilà, ce que relève l'ONG, et nombreux sont les togolais candidats à ce pèlerinage qui sont victimes de ces pratiques ignobles, que Transparency International section Togo attribue à ce qu'elle appelle « les mains noires ». L'ONG pointe un doigt accusateur sur certaines personnes des corps habillées et non des moindres, mais aussi sur les agences de voyages et associations affiliées. Les modes d'action, d'après elle, est l'imposition forcée de certaines agences de voyages fictives aux pèlerins, alors que celles reconnues réputées en la matière et qui exercent depuis des années sont mises à l'écart.

Les faits reprochés par l'ONG, et dont le président est en même temps premier responsable d'une agence de voyage, SIERI (Société Internationale d'Expansion des Rites de l'Islam), remontent à 1993, quand certains collaborateurs de ladite société ont été reconnus coupables d'escroqueries et écroués dans les locaux des prisons du pays, Sokode et Lomé. Par ailleurs, des procès remportés par des l'agence, contre l'Union Musulmane du Togo dont peinent à être exécutés. Tout simplement, d'après transparency International, parce que certains hauts gradés et mains noires soutiennent ces malfaiteurs dans leur basse besogne.

C'est une situation qui a mis SIERI groupe dans une situation inconfortable, puisque les créances de cette agence s'élevaient à 3 milliards 106 106 F Cfa. A part l'UMT à qui la justice togolaise a condamné de payer au sieur Baba Teouri, PDG de la société SIERI groupe, une somme d'environ 90 millions de F Cfa, il a été mis en cause d'autres personnes qui doivent respectivement, 900 000 F Cfa, 13 millions 895 000 F Cfa, 20 millions 336 106 F Cfa, 7 millions 500 de F Cfa et 56 millions de F Cfa. S'agissant du dernier, l'auteur est toujours détenu à la prison civile de Sokode et sa libération n'est pas prévue pour demain. Même si aujourd'hui certains agents comptables de SIERI ont été libérés sous caution de 200 milles F Cfa, le sieur Gobitaka qui fait parti de ces gens ne sera pas par contre libéré même si ce dernier a donné une caution de 2 millions de F Cfa. M. Gobitaka continue et signe qu'il ne reconnaît d'ailleurs qu'avoir détourné que 46 millions contre 56 millions dont il est accusé par la société SIERI groupe.

Charles



Table d'honneur, au milieu Téori Baba, PDG de SIERI et Président de Transparency International

Voici un extrait du rapport tel que présenté par le responsable de SIERI sur la situation du pèlerinage et l'injustice dont elle est se dit être victime

« Avant le départ

Les départs ont été programmés par l'unique avion Ethiopian Airlines.

Il y a lieu de souligner qu'il y avait eu quelques difficultés à Lomé avant notre départ pour l'Arabie Saoudite notamment :

Les écueils du HADJI 2012, les problèmes épineux de transport concernant l'unique avion Ethiopian Airlines, la recherche des maisons en vue de l'hébergement des pèlerins, la non transparence dans l'enregistrement des pèlerins.

En effet, la commission a mis à la disposition des agences un compte bancaire à l'UTB au N°322122932004000 et puis les versements des fonds collectés après des pèlerins sont versés dans ce compte. Selon des sources sûres, la CNH a contracté des dettes auprès de l'UTB (300 millions) et au niveau des services de passeport (60 millions) et en Arabie Saoudite 1.88.000 Dollars x550 = 103.400.000 FCFA) et pour la restauration (84.000 Dollars x500 = 46.200.000 FCFA) ce qui nous a amené à poser la question au Ministère de la Sécurité, le colonel Damhane Yark (2ème vice président de la CNH), si nous pourrions continuer par verser notre argent dans le compte de la CNH, il nous a confirmé de continuer à verser l'argent et que le problème que nous soulevons ne nous concerne pas ; cela concerne la banque et la CNH. C'est ainsi que le financier M. EDOH et ses collaborateurs nous ont dit de ne plus continuer par verser de l'argent dans le compte de la CNH ; de verser plutôt l'argent dans le compte de l'ENAVOTH sans aucune preuve écrite. C'est pendant ce temps que nous avons cherché à rencontrer le ministre de l'administration territoriale de la décentralisation des collectivités

locales qui a chargé, Monsieur BANDIFOH et NEGBLE, respectivement chargé des finances de la CNH et son adjoint de nous recevoir.

Les délégués du ministre BAWARA nous ont édifiés et nous ont exhortés de continuer par mettre de l'argent dans la CNH puisqu'aucun papier ne nous l'interdit. Les délégués du ministre nous ont demandé que nous sommes à combien d'enregistrement de nos pèlerins. Jusque là nous leur avions dit que nous avions déjà enregistré plus de 50 pèlerins. Pendant que l'on nous interdisait l'enregistrement des pèlerins, les autres Agences continuaient par le faire.

En outre, je disposais de 200 pèlerins du Niger et 60 pèlerins du Togo que je n'ai pas pu enregistrer. Si l'on nous laissait libre cours, on pouvait enregistrer plus de 300 pèlerins. A notre grande surprise, nos concurrents détracteurs nous ont détourné les 200 pèlerins, puisqu'ils ont continué par enregistrer les pèlerins jusqu'au 27 Août 2013 alors qu'on nous avait interdit d'enregistrer les pèlerins depuis le 22 Août 2013. Le moment venu pour retirer nos cartons en vu de l'établissement des passeports de nos pèlerins, les collaborateurs de Monsieur NEGBLE en la personne de Monsieur EDOH, nous le refusèrent. Ce dernier nous rétorqua d'aller discuter les problèmes de cartons avec l'ENAVOTH qui n'est qu'une association. Ce qui se faisait normalement par exemple en 2012, au même versement d'argent le nombre de cartons reçu. C'était une stratégie pour nous limiter dans notre évolution d'enregistrement de nos pèlerins ; c'est pour quoi, l'on renvoyait de retourner à l'ENAVOTH. Il s'est suivi une incompréhension qui a entraîné une altercation entre nous, puisque pour notre part, c'est une magouille exacerbée. Nos cartons ont été réduits à 55 au lieu de 71. Entre temps, il y a avait une augmentation de 320 pèlerins. Nous avons demandé 38 places, on nous confirmait 15 places. Au moment de payer, ces places sont

réduites à 13. Tous ces pèlerins constituaient le 1er vol ; on a embarqué que 5 de mes pèlerins.

CONCERNANT LE TRANSPORT

Le problème de transport a toujours surgi lors du pèlerinage à la Mecque depuis 1997 et ce, jusqu'à nos jours ; et surtout avec la création de la CNH en 2008 qui devait normalement apporter une solution idoine à ce problème. Mais ce que l'on a constaté, ce sont les mêmes personnes de l'UMT et de CAPEM devenus aujourd'hui ENAVOTH, qui affrétaient les avions et cela n'a jamais marché ; comme ce fut le cas de 1998, 1999 et 2006 ou l'échec a été fatal.

Dans le souci d'alléger la tâche aux Agences et de réduire les souffrances exorbitantes des pèlerins relatives à leur transport, il était question d'envisager un appel d'offre pour la recherche d'Avion appuyée par le ministre YARK. C'est le souhait de toutes les Agences, le charger des finances de la CNH en la personne de BANDIFOH a rejeté cette proposition, martelant que ce n'est pas une affaire d'Etat, puisqu'il n'est pas seul, il le fait sciemment avec ses acolytes pour les intérêts égoïstes afin d'imposer l'unique Avion Ethiopian Airlines où ils trouvent leurs intérêts. Parce que ce rejet d'appel d'offre a été fait unilatéralement sans l'avis des Agences. D'autre part, SIERI, l'une des Agences expérimentées en matière d'affrètement d'Avion, a toujours dans son palmarès des Avions moins chers. Ce qui ne favorise pas ses concurrents comme l'UMT, CAPEM devenu ENAVOTH qui collaborent avec le groupe BANDIFOH pour leurs intérêts partisans et égoïstes sans se soucier des autres Agences et les pauvres pèlerins.

La question que l'on peut se poser ici est que si Monsieur BANDIFOH soutient arbitrairement que le pèlerinage n'est pas une affaire de l'Etat pourquoi alors il faudra imposer l'unique Avion Ethiopian Airlines aux Agences ? Alors que pour l'avis et le souhait des Agences, il faudra privilégier la concurrence au moins deux à trois compagnies comme cela se fait dans les autres pays de la sous-région.

Quel n'a été notre étonnement, dès la création de la CNH, ce sont les mêmes personnes de l'UMT et de l'ENAVOTH, qui sont maintenues au niveau de la CNH pour créer les mêmes problèmes en se livrant à la magouille, à la tricherie et à la corruption voilée pour toujours créer des problèmes dans ce volet de transport, de logement et brimer la politique commerciale de CIERI qui a toujours prôner une bonne organisation et l'amélioration des conditions de pèlerinage et réduire les souffrances des pèlerins.

Déjà le 25 avril, MANSIK (une société de transport de l'Arabie Saoudite qui représente NAS AIR), nous mandate au Togo d'être son représentant. Vu que ma tête ne plaise pas à mes concurrents, j'ai dû céder cette offre de

(Suite à la page 5)

La conférence de presse de l'ANC renvoyée à la semaine prochaine UN REPORT AUX ODEURS D'UN DRIBBLE

Annoncée pour hier mercredi 05 août 2015, la conférence de presse du président de l'Alliance Nationale pour le changement(ANC), a été reportée sur mardi prochain, selon les informations proches du parti.

En effet, la rencontre entre la presse et Jean-Pierre Fabre avait été annoncée tambours battants, dès son retour de ce que l'on a appelé tournée Européenne. Des promesses d'un déballage portant sur l'élection présidentielle du 25 avril dernier, avaient été faites à l'opinion. Et tout le monde attendait hier mercredi le contenu de ce déballage. Mais contre toute attente, la conférence de presse a été reportée, pour motif, d'un décès qui serait survenu dans l'entourage du parti. Un argument que certains observateurs rejettent, estimant que c'est un alibi pour Fabre, car selon eux, s'il est vrai qu'il faut donner la priorité au décès, il est aussi vrai que cette sortie pouvait être tenue, puisque l'enterrement n'a pas eu lieu le même jour et que l'ANC est plus que Jean-



Jean-Pierre Fabre

Pierre Fabre. Pour eux ce report sent bien une drille. L'ANC n'a aucun déballage estime-t-on, dans d'autres milieux.

Par ailleurs certaines sources indiquent, que le parti serait encore en train de chercher des informations qui pourraient

intéresser le public. Et il faut coût que coûte les fabriquer.

Tout compte fait, l'ANC et Fabre ont tout perdu à ce jour et se relever ne serait pas chose facile.

La rédaction

KPATCHA GNASSINGBÉ ADMIS AU PAVILLON MILITAIRE AU CHU SYLVANUS OLYMPIO POUR RAISON DE SANTÉ



Kpatcha Gnassingbé

Depuis quelques temps, l'information était dans les médias. Kpatcha Gnassingbé, incarcéré à la prison civile de Lomé dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat, aurait des soucis de santé. Ce qui a conduit ses avocats à faire une démarche auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Puis Amétomé, à en croire Gil Benoît Afangbédji, l'un de ses avocats. Selon ce dernier qui s'exprimait hier sur les antennes de Kanal FM, le ministre qui a eu à leur prêter une oreille attentive, aurait promis de faire de son possible pour répondre à leur préoccupation. D'où l'évacuation de Kpatcha Gnassingbé dans la nuit du lundi au pavillon militaire pour des soins. Me Afangbédji qui dit n'avoir pas pu rencontrer son client, confirme qu'il a tout de même rencontré le premier responsable du pavillon militaire qui lui a confirmé l'information de l'admission de Kpatcha Gnassingbé au pavillon militaire.

La rédaction

Litige foncier à Adangbé, (épisode 2)

LE PRÉFET ADOSSI, LE SEUL ET UNIQUE RESPONSABLE DE L'EXACERBATION DE LA TENSION ENTRE LES PROTAGONISTES

La semaine dernière, nous vous parlions d'un litige foncier dans le canton d'Adangbé qui oppose la collectivité « EGU-DZAKU », autochtone et propriétaire de la parcelle de terrain objet de litige, sise à Adidokpo, au quartier Bè-Condji, et la famille Aziamadi. Dans ce litige, où le jugement du 7 avril 2000 a donné raison à la collectivité « EGU-DZAKU », lui reconnaissant le droit de propriété, le préfet Adossi, loin de jouer son rôle de garant de la stabilité et de la bonne entente entre les communautés, se plait à faire à sa tête, comme il en a l'habitude.

A la suite de notre parution du mercredi dernier, le préfet, s'est transporté sur une chaîne de radio



Le Préfet Adossi

de la place, pour s'expliquer en EWE, sur la situation qui prévaut. Et qu'elle n'a été notre surprise, d'entendre monsieur Adossi, dire des contrevérités. Des prises de

positions qui ne sont pas du tout dignes d'un responsable de sa trempe, et qui use d'intimidations et de pressions dans presque bon nombre de litiges qui oppose les communautés et qu'il était en principe chargé de régler.

A travers les explications du préfet, beaucoup de question méritent d'être posées. Le préfet est-il au dessus de la décision de la justice ? Un préfet, peut-il se lever et remettre en cause une décision de la justice ? Monsieur Adossi, peut-il apporter les preuves contraires sur lesquelles la justice s'est basée pour prendre sa décision du 7 avril 2000 ? Que dit le préfet du procès verbal du 9 janvier 2014 du jugement dudit affaire, et qui s'est

tenu au palais d'Adangbé, où tous les signataires ont reconnu le droit de propriété à la collectivité « EGU-DZAKU » ?

Non, que de contribuer à rapprocher les points de vue et calmer la situation, le préfet Adossi est dans une logique d'exacerbation de la situation, pour les raisons que lui seul connaît. Puisque, le préfet Adossi est passé maître dans l'art des passages en force devant les problèmes qui lui sont confiés, où il prend position pour un camp, refusant d'entendre raison. Plusieurs témoignages laissent croire que cette attitude du préfet n'est pas faite ex-nihilo. Des informations qui restent tout de

(Suite à la page 4)

Litige foncier à Adangbé, (épisode 2) (Suite de la page 3)

LE PRÉFET ADOSSI, LE SEUL ET UNIQUE RESPONSABLES DE L'EXACERBATION DE LA TENSION ENTRE LES PROTAGONISTES

même à vérifier indiquent que des peaux de vin se passent le plus souvent entre lui et ses protégés. C'est pourquoi, il se comporte de la sorte, nous dit-on.

En tout état de cause, le comportement du préfet dans cette affaire, reste déplorable. Puisque, les familles Aziamadi, bien que résidant sur les lieux depuis un siècle et demi, et pour lesquelles, le préfet prend fait et cause pour des raisons encore ignorées, reconnaissent le droit de propriété à la collectivité « EGU-DZAKU ». Aussi, les représentants de la collectivité « EGU-DZAKU », laissent entendre qu'ils ne sont pas opposés à la présence des familles Aziamadi. Mais le seul bémol, c'est le pourquoi ces dernières veulent introniser un chef sans leur aval, ni les concerter. Une question qui est logique et qui a son sens, lorsqu'on sait que dans la constitution togolaise en son article 143, alinea 2, il est stipulé que la désignation et l'intronisation du chef



Quelques membres de la Collectivité "Egou-Dzaku", propriétaire des lieux objet de litige, en train d'implanter le mât



traditionnel obéissent aux us et coutumes de la localité. Or, dans nos sociétés, seuls ceux qui ont le droit sur une terre, peuvent détenir les contours d'une coutume dans la localité.

Aujourd'hui, le préfet Adossi, du fait de sa partialité devient plutôt dangereux pour la cohésion au sein des communautés dans le

milieu. Hier c'était la même attitude que le même préfet a adopté dans un différend au sein de l'Eglise du Christianisme céleste, où il a traité un huissier en véritable chiffon prenant fait et cause pour un camp.

Le ministre Payadoua BoukpeSSI, a le devoir de prendre lui-même en main le dossier Adangbé,

convoquer les deux partis et chercher à régler le problème de manière consensuelle. Une démarche que les deux parties ne rejettent pas d'ailleurs. Cela pourrait éviter des lendemains incertains pour la stabilité dans le milieu.

kouwambiou

Journée de la femme africaine

LE TOGO TABLE SUR LA CONTRIBUTION DES FEMMES À L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le 31 juillet de chaque année la communauté africaine célèbre la femme africaine. Pour cette année, le Togo a opté pour une vraie autonomisation de la femme togolaise d'où le choix du thème, « *autonomisation des femmes pour un développement inclusif et durable* ». Initiée par l'Organisation panafricaine des femmes (OPF), la journée vise à lutter contre l'ignorance et l'injustice dont sont victimes la grande majorité des femmes dans leur vécu quotidien. Elle consiste également à rappeler que les femmes africaines ont été et seront toujours à l'avant-garde de la lutte pour l'émancipation et le développement.

Au Togo, selon les statistiques nationales, les femmes représentent 51,4% de la population totale en 2010, et au plan économique, 53,7% des



Mme la Ministre de l'Action Sociale...

actifs contre 46,3% d'hommes. Pourtant elles sont faiblement représentées dans les instances de décision dans le pays. Et c'est pour corriger le tir qu'une telle thématique a été retenue au plan national pour la célébration de la journée pour cette année.

« Le choix de ce thème indique donc à suffisance, la volonté du gouvernement d'offrir aux femmes et aux jeunes filles, les possibilités de réaliser leur potentiel au même titre que les hommes, et d'inscrire notre pays dans la dynamique de la réalisation des objectifs de développement durable



L'assistance

post2015 », a déclaré la ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé.

Elle a par ailleurs invité les acteurs impliqués dans la protection de la femme, à œuvrer pour relever les

nombreux défis qui s'imposent dans la lutte pour la promotion de la femme togolaise.

Depuis quelques temps, des actions ont été mises en branle pour faire de la femme togolaise, une vraie femme autonome.

Charles Djade

Lu sur le net !

La Taille du P*nis ne compte pas Pour les Femmes car la Taille du V*gin excité est de...

La taille du pénis n'a pas d'importance pour les femmes, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale Journal of Sexual Medicine.

Certains hommes ont besoin d'être rassurés sur la valeur de leurs attributs masculins et la majorité d'entre eux sont souvent complexés par la taille de leur pénis. A tort! Car, quand on demande aux femmes si la taille du pénis de leur partenaire a de l'importance, leur réponse est presque toujours non ! Une nouvelle étude vient confirmer que la gent féminine préfère avoir à faire avec un pénis harmonieux plutôt que gros.

Les chercheurs de l'Hôpital pour enfants de l'Université de Zurich (Suisse) ont réalisé une étude pour comprendre comment intervenir en chirurgie esthétique sur des organes génitaux masculins disgracieux. Les scientifiques ont demandé à 105 femmes âgées de 16 à 45 ans de classer les caractéristiques physiques qu'elles estiment les plus importantes concernant le sexe des hommes.

Les conclusions de l'enquête révèlent que les femmes ne sont pas attirées par la longueur du sexe de l'homme, mais plutôt par son harmonie.

Les femmes seraient aussi attachées à la pilosité, la circonférence et l'apparence de la peau, la forme du gland. La notion de taille se trouve en cinquième position parmi les critères de beauté et de sélection.

Les mensurations moyennes d'un pénis en érection sont comprises entre 12,8 et 14,5 cm.

Et pour rappel, la zone la plus sensible du vagin se situe à moins de 4 cm de son entrée. La taille de d'un pénis « normal » est donc amplement suffisante pour atteindre cet endroit.

Enfin, la profondeur du vagin au repos est de 7 à 10 cm. En état d'excitation, comme le pénis, il s'allonge pour mesurer 12 cm en moyenne. La majorité des pénis a donc une taille tout à fait adaptée pour donner du plaisir !

Pèlerinage à la Mecque TRANSPARENCY INTERNATIONAL SECTION TOGO, DÉNONCE LES ACTES DE CORRUPTION DONT SONT VICTIMES LES PÈLERINS TOGOLAIS

représentation au vice-président de l'ENAVOTH en la personne de monsieur Routai. C'est ainsi qu'au cours d'une réunion le 10 mai 2013, le ministre Bawara, président de la CNH a dit que « la CNH n'organise pas le hadj, mais elle facilite son organisation ». Ce qui nous a encouragé lorsque nous avons obtenu du 1er octobre au 5 octobre, et le retour du 23 octobre 28 octobre 2013, nous avons attendu la réunion du 24 mai où il était question de procéder par appel d'offres pour le transport Aérien. Ce qui n'a pas été fait. Pour gagner le temps, nous avons écrit le 11 juin 2013 au Président de la CNH pour qu'il nous autorise à embarquer nos pèlerins par émirat mais elle est restée sans réponse.

Par la suite, nous avons gagné un contrat avec NAS AIR, une compagnie nationale saoudienne qui a l'autorité d'embarquer les pèlerins en Afrique de l'ouest tels que le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, seuls le Togo et le Benin n'ont pas accepté prendre cet avion. Le représentants de Nas air international air port limited, nous a fait tout le package à 2 875 Dollars qui équivaut à 10 437 500 F Cfa alors que les 3 responsables de la CNH nous imposaient le prix de 10 900 000 F Cfa depuis 2011 et cela ne nous satisfait pas, parce que leur prix est très exorbitant par rapport au lieu où ils logent les pèlerins à la Mecque et Médine. Aussi que la différence de leur prix d'avion est de 1870 Dollars par rapport à notre proposition à 1600 dollars.

Nous avons demandé aux

responsables de Nas air d'écrire à l'aviation civile de Lomé qu'elle nous mandaté à embarquer les pèlerins togolais de 2013 par Nas air. La lettre a été envoyée. Et quel a été notre étonnement, le directeur général de l'aviation civile de Lomé écrivait à l'aviation civile de l'Arabie saoudite le 17 juillet 2013 lui signifiant que le président de la CNH a autorisé l'unique avion Ethiopian Airlines à embarquer les pèlerins togolais. Il a fait ceci délibérément sans consulter les agences. Ce n'est lorsque l'émissaire saoudien de Nas air monsieur Khaled Sulaiman Al-Dine, SNR manager groups Opération support, est venu pour les formalités techniques de son avion que le directeur général a sorti la lettre écrite à l'aviation civile de l'Arabie saoudite lui signifiant que la campagne Ethiopian Airlines a été déjà choisie pour l'embarquement des pèlerins togolais.

Malheureusement, on nous a imposé Ethiopian Airlines avec son prix exorbitant de 1870 dollars, jusque là un prix provisoire, alors que nous avions introduit un Avion fiable Saoudien reconnu dans la sous-région de 1600 dollars par lequel nous devions avoir des facilités comme de 270 dollars qui équivaut à 148.500F (dont le dollar est 550).

Or, SIERI avait 71 pèlerins en 2013. Multiplier ce nombre par 148.500 F ce qui donne 10.250 F par pèlerins x pèlerins = 14.856.750 FCFA. Si on additionne 10.543.500 F CFA de transport plus les 14.856.750F de logement la

somme obtenue est 25.400.250 F CFA. Si nous ajoutons la somme de la commission de l'UMT qui est de 5.000F x 71 = 355.000F, et la somme de transfert d'argent non effectué qui est de 4.000 x 71 = 284.000F CFA. Si on ajoute l'argent de restaurant que le Président de la CNH m'avait confié à 40.000 F CFA en présence de toutes les Agences, l'ENAVOTH et l'UMT nous refusent cela. Ils m'ont dit de ramener ça à 3.500F, là aussi ils ont refusé. J'avais signalé au Ministre que nos pèlerins ne mangeront pas la nourriture des quatre jours de séjour à Mina, donc les 67 500 fcfa doivent nous revenir. Ce qui veut dire que nous aurons, 67 500 fcfa x 71 qui est égal à 4 792 500 fcfa. Je devais préparer avec les 35 000 f, une bonne nourriture qui n'était de leur gout durant tous ces 4 jours. Conséquences, cet argent, 35 000f soustrait de 67 500 doit revenir à 32 000f. Or, j'avais 71 pèlerins, ce qui fait 32.500 x 71 = 2.307.500F.

La question que l'on se pose pourquoi il n'ya que des groupuscules de soi-disant responsables qui agissent à leur gré à travers la CNH dont le Ministre BANDIFOH et ses acolytes pour nous brimer. D'une part, Monsieur AGBERE de CAPEM qui est devenu ENAVOTH, avec ses acolytes Bin Idriss, ancien président de l'ENAVOTH, et Monsieur AYEVA, le président actuel de l'ENAVOTH, d'autre part, SANI et Moussa KORECONDE de l'UMT de 1993 jusqu'à ce jour. »

Communiqué de presse CONSTAT AMER DE SIERI GROUP

Il nous a été donné de constater que l'organisation du pèlerinage à la Mecque qui devait normalement se faire dans la transparence a pris une tournure à la controverse par une non transparence qui ne dit pas son nom.

En effet, comment imaginer qu'il y ait des associations qui prennent des commissions comme l'UMT (Union Musulmane du Togo), l'ENAVOTH (Ensembles des Agences de Voyages du Togo pour le hadj) et l'institution de l'Etat lui-même la CNH (commission Nationale du Hadj) alors que le décret présidentiel créant la CNH ne l'y autorise pas. Les questions que l'on peut se poser sont : qui est le vrai acteur dans l'organisation du Hadj ? Qui est l'acheteur ? La marge

bénéficiaire qui reste, qui la garde ?

Pour SIERI Group, toutes ces commissions sont perçues sur le dos des pèlerins. Or, le décret présidentiel a prévu une subvention de l'Etat que les agences n'ont jamais vu depuis la création de la CNH en 2008.

SIERI étant constitué en société a des engagements envers l'Etat. SIERI paie ses impôts et aussi d'autres charges comme le loyer etc. SIERI souhaiterait que son cas puisse être revu pour qu'il n'y ait pas d'exclusion pour qu'elle puisse valablement répondre de ses engagements sociaux.

SIERI prône la transparence dans l'organisation du pèlerinage à la Mecque.

VOIR BUJUMBURA, OUAGA, LOMÉ... ET MOURIR !

(Par Dr David IHOU)

Si j'étais burundais, je n'accepterais jamais de mourir pour le troisième et dernier mandat d'aucun leader politique burundais ! D'abord parce que personne ne se rappellera de moi après ma mort (même pas les journalistes de RFI, qui ont couvert bruyamment les manifestations préélectorales dans ce pays !), surtout que sur les 18 principaux leaders politiques burundais dont j'ai la liste sous les yeux, aucun ne mérite qu'on meurt pour lui, ou pour elle!...

Je n'accepterais jamais de mourir, parce que je suis libre de ne pas aller voter, le jour du scrutin, libre de voter pour qui je veux, ou de voter bulletin blanc ! Plus de cent morts (par balles ou par grenades) dans le pays, et plus deux cent autres morts (par le choléra et autres maladies) parmi les réfugiés burundais dans les pays voisins (Rwanda, Tanzanie, RDC)!

Si j'étais burundais, je m'adresserais à mes compatriotes en ces termes, trois mois avant les élections :

« Burundais et burundaises, votez tous et toutes pour moi, Dr David Ekoudé IHOU NDUNYATUKYABA (ce dernier nom est une invention), et laissez Mr Pierre NKURUNZIZA briguer son troisième et dernier mandat, car je vais le battre, et voici un bon programme politico-économico-socio-politique que j'ai concocté pour nous! »...

Je n'aurais fait qu'imiter Mr Macky Sall du Sénégal, quand le vieux ABDOULAYE WADE a fait des pieds et des mains pour briguer son troisième mandat... Et il n'y aurait eu aucun mort, aucun blessé, aucun réfugié burundais dans les pays voisins, comme le Sénégal n'avait eu aucun mort, aucun blessé, aucun réfugié dans aucun pays voisin ou lointain !

Et Dr David Ekoudé IHOU NDUNYATUKYABA serait peut-être élu à la place de Mr Nkurunziza, si mon programme, bien sûr, est meilleur que le sien !

Au Burundi d'aujourd'hui, c'est Pierre Nkurunziza qui est élu, avec plus de 69 % des suffrages exprimés,

selon le Conseil Constitutionnel, et son parti a obtenu une majorité très confortable au Parlement ! Le suivant sur la liste est Mr Agathon RWASA, crédité de 19% environ !

Il faut signaler que le Conseil Constitutionnel du BURUNDI, composé de 7 membres a validé la candidature de Mr Pierre Nkurunziza à ce scrutin, à six voix pour et une abstention (le septième membre a fui le pays)...

Fallait-il tous ces morts inutiles, ces blessés de trop, et ces réfugiés, pour le pays de mes amis burundais, pour un dernier et troisième mandat ?

Et comme si cela ne suffisait pas, c'est Mr Agathon RWASA qui se fait élire vice-président de l'Assemblée nationale burundaise, avec les voix de la majorité ! Pourquoi avoir alors diabolisé le troisième et dernier mandat de Mr Nkurunziza ? C'est une question que je pose à tous les « opposants africains », parce que moi je n'ai pas de réponse logique !

C'est ici que le président américain, BARAK OBAMA, m'a déçu à Adis Abéba ! Il n'a abordé que la moitié du problème des élections en Afrique !

Le problème n'est pas le troisième mandat, mais la transparence des scrutins africains !

Pourquoi se focaliser sur un éventuel troisième mandat, si le Président sortant a volé la victoire de ses deux premiers mandats ? Où étaient les burundais, quand Mr Nkurunziza finissait son premier mandat ? Pourquoi ne pas le battre à ce moment-là, pour qu'il ne brigue pas un deuxième mandat ? Il n'y a aucun leader politique burundais pour le battre à la fin de son premier ou second mandat ?

La clé du problème est que les opposants, en Afrique, ne veulent pas faire le sacrifice de s'aligner sur un seul et très bon candidat pour dégager le président sortant, quitte à se redistribuer les cartes après le départ du sortant !

Excellence, Monsieur le Président OBAMA, que vaut une démocratie, si les cinq

présidents qui se succèdent, ont tous respecté la limitation des mandats à deux, mais ont tous volé leurs deux mandats, ce qui nous fait dix mandats volés ? Chaque peuple choisit le mode de scrutin, la limitation ou non des mandats de l'Exécutif et du pouvoir Législatif et la forme de la gouvernance ! Aux USA, la limitation des mandats n'est formellement inscrite dans la Constitution américaine qu'en 1951, puisque Franklin Delano ROOSEVELT fut élu pour un 4^e mandat, qu'il n'a pas achevé pour cause de décès (1933-1945)... en Europe, le mandat de l'Exécutif n'est limité ni en Allemagne, ni au Royaume-Uni...

L'Afrique doit miser d'abord et surtout sur la transparence des scrutins, et un dirigeant qui n'est pas bon, n'a aucune chance d'être élu deux fois de suite, sans parler de trois fois!...

Si j'étais burkinabé, je n'accepterais pas la fausse insurrection populaire qui a secoué le Burkina, le 29 et 30 octobre 2014, qui a entraîné la chute de Blaise Compaoré, mais aussi, la mort de 50 burkinabé, l'incendie du Parlement du pays, la mise au chômage de 6000 burkinabé (à cause de la destruction de maisons privées, de commerces, de banques etc.) des blessures chez un demi millier des Hommes Intègres. A l'origine, la volonté de Blaise Compaoré de briguer un troisième mandat, tordant le coup à la Constitution burkinabé, qui limitait les mandats présidentiels à deux... Le Président Compaoré a le droit quand même, de convoquer un référendum sur tous les sujets de son pays, y compris son désir de briguer un troisième mandat, si la Cour Constitutionnelle de son pays approuve. Le Peuple burkinabé dira alors NON ou OUI à Mr Compaoré, et c'est cela la Démocratie !

Moi, je parie que les burkinabé auraient dit NON, à 70 % au moins, à Blaise Compaoré, et il irait se laver le visage !

Il se pose ici encore, la crédibilité des scrutins en Afrique. Si les burkinabé estiment que Compaoré allait tricher, c'est qu'ils

savent que Blaise Compaoré avait triché ses mandats antérieurs et ils sont aussi coupables que Blaise Compaoré lui-même, puisqu'ils lui ont laissé 27 longues années pour qu'il les couillonne ! Et c'est pourquoi je pense qu'ils ont versé des larmes de crocodile sur les cercueils des malheureux morts au cours des jours sombres du 29 et 30 octobre 2014, surtout que le départ de Compaoré n'a rien réglé dans le pays !

Si j'étais burkinabé, j'allais tenir ce discours à mes compatriotes, lorsque Mr Blaise Compaoré gesticulait pour organiser son référendum, ou passer par ses députés pour lui donner l'onction de se présenter pour un troisième mandat :

« Mes chers compatriotes intègres du Pays des Hommes et des Femmes Intègres ! C'est le Dr David Ekoudé IHOU IGOUFANDO (le deuxième nom est imaginaire) qui vous parle ! Laissez Blaise Compaoré organiser son référendum, ou se présenter à la prochaine élection présidentielle ! Si nous sommes tous intègres, votez tous NON au référendum et si le Oui recueille votre adhésion à ce référendum, votez tous et toutes pour moi, pour le battre à 80 % au moins des suffrages exprimés, en ma faveur, et il ne trouvera pas assez de savon pour laver son visage couvert de honte! »...

Le Pays des Hommes Intègres aurait épargné la vie de 50 de ses jeunes citoyens, ne chercherait pas 7 milliards de FCFA pour reconstruire son Parlement brûlé, 6000 burkinabé n'iraient pas grossir les rangs des chômeurs existants, et plusieurs commerces, banques, magasins seraient en train de tourner à plein régime, sans parler des cas des blessés paralysés à vie, etc....

Et puis, moi je laisserais le nouveau régime élu régler tous les problèmes judiciaires en suspens... Exemple de blague à Ouagadougou, la Haute Cour de justice qui veut juger Blaise Compaoré, ne peut pas être formée par des députés du CST, car ils ne

sont pas élus, mais désignés ! Ce sont des députés élus qui peuvent constituer une Haute Cour de Justice de la République ! Et l'exclusion des partisans de l'ancien régime, aux nouvelles consultations électorales est illégale, comme l'a stipulé clairement la Cour de Justice de la CEDEAO !

Qui peut nous dire exactement qui a soutenu et qui n'a pas soutenu l'idée de révision constitutionnelle de Blaise Compaoré, idée qui n'est d'ailleurs pas un crime, politiquement parlant?...

Je suis togolais et si je n'étais pas en exil en 2005, j'aurais tout fait pour que les jeunes togolais ne se fassent pas gratuitement tuer par les forces de l'ordre, suite à la proclamation des résultats très contestés de la présidentielle de cette année-là !

Cinq cent, mille, deux mille morts ? Personne ne le sait exactement...

La seule certitude, c'est qu'aucun enfant des dirigeants du pouvoir ou de l'opposition ne figure parmi les victimes !

Ce sont « les enfants des autres », qui sont morts et enterrés, point barre ! Les suppliciés sur l'autel de la démocratie, et, fait criminel, aucun leader politique ne fait cas des morts, pour qu'au moins, une stèle soit érigée en leur mémoire ! Personne ne se rappelle leurs identités, personne ne leur a rendu hommage ! Ils sont les oubliés de la démocratie à l'africaine...

Si j'étais au Togo, j'aurais tout fait pour dissuader les populations de descendre dans la rue... mais aurais-je pu être entendu ? Les cancre de la République m'auraient traité de tous les noms, en se gavant du sang de nos pauvres compatriotes...

Voir Bujumbura, Ouagadougou, Lomé ... et mourir, par l'irresponsabilité et la méchanceté des uns, le cynisme des autres, et le crime des uns et des autres...

Dr David IHOU,
Consultant en
Géopolitique et stratégie
sécuritaire.

Syrie: LE RECOURS INQUIÉTANT AUX ENFANTS-SOLDATS

L'utilisation d'enfants-soldats par les groupes armés qui combattent en Syrie ne cesse de préoccuper les organisations de défense des droits de l'homme et les institutions internationales. Plusieurs rapports récents montrent que leur nombre s'est accru, particulièrement dans les rangs jihadistes où ils subissent un conditionnement idéologique important.

Le 15 juillet dernier, l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) affirmait qu'au moins 1 100 enfants-soldats avaient été recrutés depuis janvier par le groupe Etat islamique, même si l'ONG avoue que le nombre total d'enfants impliqués dans l'organisation est difficile à connaître avec précision. Mais les jihadistes du groupe EI ne sont pas les seuls à recruter des enfants-soldats en Syrie, précise l'OSDH, qui vise également le Front al-Nosra.

Les autres groupes combattants ne font guère mieux, confirme un rapport des Nations unies publié en juin dernier. Tout en reconnaissant que les chiffres réels sont probablement nettement plus élevés (le rapport se base sur des cas vérifiés), l'ONU précise qu'au moins 142 mineurs étaient également incorporés au sein de l'Armée syrienne libre, et 24 dans les Unités de protection du peuple kurde (YPG). Depuis la signature d'un « acte d'engagement » avec l'ONG Appel de Genève, 149 jeunes de moins de 18 ans ont toutefois été démobilisés. Mais selon Human Rights Watch,

l'YPG continuerait toujours aujourd'hui de recruter des mineurs.

Enfin, des milices syriennes pro-Bachar el-Assad, ainsi que le Hezbollah, recruteraient également, mais dans une moindre mesure, des enfants-soldats dans leurs rangs. Si le régime de Damas ne semble pas directement concerné, il est en revanche accusé, dans le même rapport, d'utiliser les enfants comme « boucliers humains » ou dans le cadre du « travail forcé ».

« Lavage de cerveau »

« Dans 77 % des cas [constatés par l'ONU], les enfants étaient armés ou utilisés comme combattants et près d'un sur cinq avait moins de 15 ans. L'âge des garçons associés aux groupes armés était généralement compris entre 14 et 17 ans. » Selon plusieurs sources, ces enfants sont souvent utilisés en première ligne, ou en réserve pour effectuer des transfusions sanguines destinées aux combattants blessés au front.

Nombre de ces enfants sont recrutés contre de l'argent, admet le rapport de l'ONU. Plus de 400 dollars par mois, en moyenne : une aubaine pour nombre de familles aujourd'hui, dans une Syrie ruinée et dévastée. Mais si beaucoup de ces recrutements sont volontaires - notamment des adolescents venus d'Europe, mais aussi des départs de jeunes syriens séduits par les groupes combattants -, de nombreux témoignages font état d'enlèvements, notamment par

les membres de l'organisation EI.

Pour chacune des composantes armées, le principe demeure identique, même si, insiste Eric Sandlerz, psychologue au centre Primo Lévi, et spécialiste de la question, « chaque parcours demeure lié à une histoire personnelle ». Pour qu'il devienne un enfant-soldat, « on aura cherché à ce que tous les liens de transmission, de filiation soient rompus. C'est d'ailleurs pour ça qu'on les amène à commettre des actes barbares sur leurs proches, ou devant leurs proches, pour tenter de les extraire de leur milieu. Pour qu'ils n'aient plus d'autre appartenance que celle du groupe combattant. »

Ceci est particulièrement vrai pour ce qui concerne les groupes armés jihadistes, comme l'organisation Etat islamique ou le Front al-Nosra. Selon Human Rights Watch, le groupe EI utilise par ailleurs des campagnes de « scolarisation gratuite », où les enfants sont endoctrinés et apprennent à manier des armes, ou à mener des actions suicide. « Quand un enfant atteint le point de commettre un attentat-suicide, affirme le directeur de l'OSDH, Abdel Rahman, il est évident qu'il a subi un lavage de cerveau. » Dans la région d'Alep, confirme l'ONU, « des centaines de jeunes âgés d'à peine 10 ans sont emprisonnés, obligés de participer à des séminaires d'endoctrinement, où on leur promet des salaires, des téléphones mobiles, des armes,

une place de martyr au paradis, ainsi qu'une femme en guise de cadeau », s'ils rejoignent l'organisation jihadiste.

« Lionceaux du califat »

Loin d'être cachés, ces jeunes combattants au sein de cette organisation, sont souvent utilisés dans une optique de propagande. Les « lionceaux du califat », comme le groupe jihadiste les appelle lui-même, sont régulièrement montrés dans des vidéos diffusées sur internet. Celles-ci montrent par exemple des camps d'entraînement spécifiquement dédiés aux jeunes garçons. Trois d'entre eux seraient situés à Raqqa, rapporte l'ONU. Sur de nombreux autres films circulant sur la toile, qui montrent des scènes d'exécutions diffusées par le groupe EI, des bourreaux âgés de moins de 15 ans sont ostensiblement montrés en train de tirer sur des otages - ou leurs cadavres -, voire d'assister à des scènes de décapitation. Là encore, de telles situations ne peuvent que laisser de profondes traces psychologiques.

La réinsertion de ces enfants, qui ont subi des événements aussi traumatisants, pour peu qu'ils arrivent à s'extraire des groupes combattants dans lesquels ils sont incorporés, est-elle dès lors possible ? « À Primo Lévi, on reçoit les enfants soldats, et non des tortionnaires, en prenant en compte leur statut d'enfant, reprend Eric Sandlerz [...] Il s'agit de renouer avec l'enfant, d'essayer de faire un pont entre la situation d'aujourd'hui et

cette enfance disparue. Cela repose essentiellement sur le lien, le transfert », explique le psychologue. Le pire, selon lui, est de les laisser emprisonnés, regroupés avec d'autres détenus dans la même prison, en compagnie d'autres combattants plus âgés. « C'est une erreur totale », insiste-t-il.

La religion, base de reconstruction

« Les possibilités de revenir sont très différentes selon les sujets à qui on a à faire. Ce n'est ni strictement lié à ce qu'ils ont commis, ni à ce qu'ils ont subi, explique-t-il. Précisant, il faut faire comprendre à l'enfant que l'on sait ce qu'il a vécu », afin qu'il ne se sente plus isolé. Eric Sandlerz ne pense d'ailleurs pas que l'endoctrinement dont ils ont pu être l'objet soit un facteur aggravant.

Le psychologue va même plus loin, estimant que le facteur de la religion peut constituer une base de reconstruction : « Il ne faut pas dénier l'importance du religieux, poursuit-il. Effectivement, il y a tout le fanatisme religieux et tout ce que le groupe EI en fait, mais le fait d'avoir la foi, c'est déjà admettre qu'il y a un autre qui existe. Alors que dans la violence [...] le principe est de faire disparaître l'altérité. Je pense que c'est important de réfléchir au fait que dans la religion, il y a un être auquel on s'adresse, une référence. Ça peut être un point de départ, plutôt que de balayer immédiatement tout ça. »

Par Gaël Grilhot

PORT OBLIGATOIRE DE BADGE AUX BUREAUX DES DOUANES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015



Cette carte, propriété de l'OTR, est strictement personnelle. Elle doit être utilisée uniquement dans le cadre professionnel et doit être restituée en cas de cessation d'activité. Toute falsification constitue une faute lourde.

En cas de découverte, merci de s'adresser au Commissariat Général de l'OTR à l'adresse suivante :

41, rue des impôts 02 B.P. 20823 Lamé - TOGO
Tél : + 228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Pour tout renseignement,
composer le 8201

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BADGE

Une copie légalisée de l'agrément du commissionnaire en douane agréé

Une copie du contrat de travail ou du livret d'assuré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de chaque bénéficiaire

Un formulaire de demande dûment rempli

Une quittance attestant du paiement des droits d'établissement des badges

PUB

GOLD & DIAMOND HOTEL

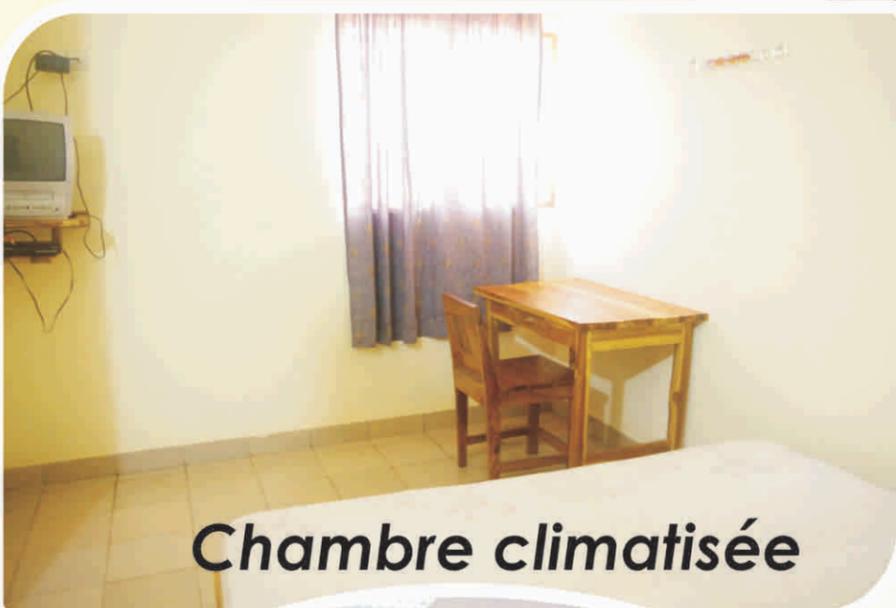
CHAMBRES CLIMATISEES - SALLE DE CONFERENCES
RESTAURANT



La Réception



Le couloir



Chambre climatisée



Chambre climatisée



Salle de conférence



+228 92 56 56 06

+228 97 54 66 66

Ahépe-Akpossa à 12 Km à l'Ouest de Tabligbo

E-mail: golddiamond.ahepeotel@yahoo.fr